MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

LES MÉTIERS DU MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Les femmes et les hommes du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) défendent et promeuvent les intérêts de la France et des Français dans tous les domaines auprès des pays étrangers et au sein des organisations internationales. En tant qu'agents de l'État, elles et ils doivent assurer leur mission dans le respect des principes propres à la fonction publique.
Travailler au MEAE, c'est intégrer un ministère atypique et suivre un parcours professionnel riche et varié, caractérisé par une forte mobilité géographique et fonctionnelle.

Un ministère atypique

Le monde pour cadre d'action

Le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) conçoit et met en œuvre la politique étrangère de la France.

Ses priorités :

- agir dans le monde pour la paix, la sécurité et le respect des droits de l'homme ;
- promouvoir les entreprises françaises sur les marchés extérieurs ainsi que l'attractivité de la France à l'étranger ;
- contribuer à l'organisation d'une mondialisation qui assure un développement durable et équilibré de la planète ;
- assurer la présence des idées, de la langue et de la culture françaises tout en servant la diversité culturelle ;
- gérer la sécurité et l'administration des Français et Françaises à l'étranger.

Réunion du Conseil de sécurité.
© R.P. de la France auprès de l'ONU/Martin Loper.

Des réseaux structurés à l'étranger

À l'étranger, le MEAE s'appuie sur un important réseau d'ambassades et de consulats généraux qui travaillent en lien permanent avec l'administration centrale située à Paris, à La Courneuve et à Nantes. **La France figure au 3e rang mondial des pays les plus représentés à l'étranger.**

163
AMBASSADES
au service des relations bilatérales

92
CONSULATS GÉNÉRAUX

16
REPRÉSENTATIONS PERMANENTES
auprès des instances multilatérales

113
SECTIONS CONSULAIRES

492
CONSULS HONORAIRES

Une mosaïque humaine

L'effectif global du MEAE est de 13 665 agents. Plusieurs statuts existent afin de répondre au plus près aux besoins du ministère et à la variété des fonctions exercées.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR STATUTS (décembre 2021)

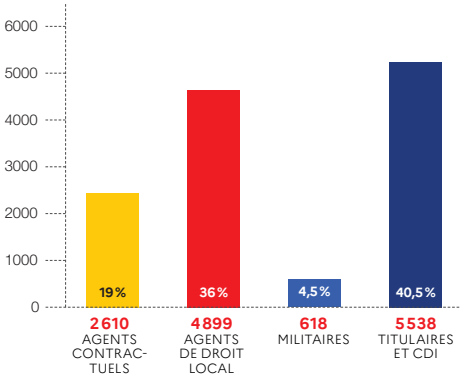

Une carrière marquée par la mobilité internationale

La mobilité géographique et fonctionnelle

Le réseau diplomatique français est implanté dans la quasi-totalité des pays du monde, y compris dans des États en crise ou en guerre. 73 % des agents du MEAE servent à l'étranger.

RÉPARTITION PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES
(décembre 2021)

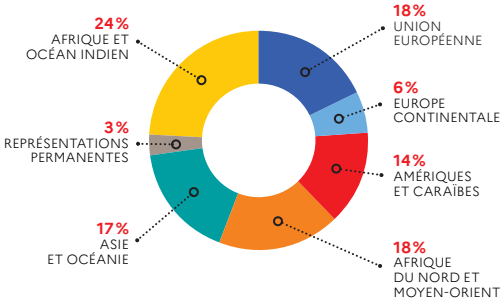

Les agentes et agents titulaires, c'est-à-dire celles et ceux recrutés par concours, sont amenés à changer de poste régulièrement, environ tous les trois ou quatre ans, et à alterner leur vie professionnelle entre la France (Paris ou Nantes) et l'étranger. Le taux de mobilité annuelle est de 33 % : c'est le plus élevé de toute l'administration française. Ces changements d'affectation se font sur la base des vœux des agentes et agents.

RÉPARTITION ADMINISTRATION CENTRALE / ÉTRANGER
(décembre 2021)

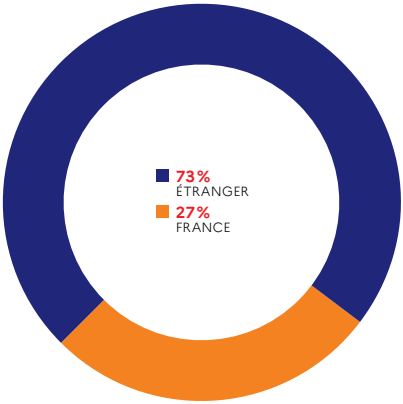

Cette mobilité particulière au MEAE est également favorisée par la grande variété des domaines d'activité dans lesquels les agentes et agents du MEAE peuvent exercer leurs fonctions. Elle a des conséquences en termes de conditions de vie et peut entraîner certaines contraintes : conditions d'installation dans un pays étranger, scolarité des enfants, célibat géographique, exposition éventuelle à des risques sanitaires ou à des menaces sécuritaires.

Des domaines d'activité variés

Pour les titulaires, ils varient selon la catégorie de concours qu'ils ont passé. Pour les agentes et agents recrutés sur contrat, ils dépendent de leurs compétences particulières. Ils couvrent l'ensemble de l'activité du ministère.

Politique
Représenter la France à l'étranger, expliquer et défendre ses positions, négocier des accords et des traités, analyser la vie politique, économique, sociale et culturelle d'un pays, soutenir les entreprises françaises à l'étranger et renforcer l'attractivité de la France.

Consulaire
Administrer et protéger une communauté de plus de 2 millions de Français et de Françaises vivant à l'étranger et instruire les demandes de visas des étrangers désireux de se rendre en France.

Humanitaire
Coordonner les réponses humanitaires d'urgence de la France en direction de pays affectés par des catastrophes naturelles ou des conflits. Assurer des activités d'anticipation, de veille et d'alerte et mettre en place des programmes de stabilisation.

La diplomatie économique

Tous les agentes et agents du MEAE doivent intégrer la dimension économique dans leur action. En lien avec le ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ils mettent en œuvre la diplomatie économique en soutenant les entreprises françaises à l'étranger et en renforçant l'attractivité de la France : en accompagnant des PME à l'export, en valorisant les secteurs stratégiques, en analysant la situation économique internationale, en promouvant la destination France.

Accueil de rapatriés par un agent du Centre de crise et de soutien.
© MEAE/Jonathan Sarago

Coopération et action culturelle
Conduire des projets de coopération dans des domaines très divers (action culturelle/culture, francophonie, santé, développement durable, énergie, gouvernance démocratique, etc.) et organiser des partenariats en matière de développement international et de rayonnement culturel.

Communication
Expliquer et commenter la position du gouvernement français sur les questions de politique internationale et présenter les missions, l'actualité et l'action du ministère.

Administration
Assurer la gestion financière et budgétaire des actions et programmes du ministère ainsi que la gestion des ressources humaines et des personnels.

Logistique et patrimoine
Conserver les archives diplomatiques, entretenir le patrimoine immobilier et mobilier ainsi qu'assurer le soutien logistique des diplomates, du ministère et de son réseau.

Informatique
Concevoir et mettre en œuvre des outils et un réseau de communication gouvernemental à l'échelle mondiale.

Les voies d'accès au MEAE

Les voies d'accès au ministère diffèrent selon que l'on souhaite y faire carrière ou mettre ses compétences à son service pour quelques années.

Les titulaires

Les titulaires sont des lauréates et lauréats d'un concours de la fonction publique ou sélectionnés par recrutements spécifiques prévus par la loi (travailleurs en situation de handicap, jeunes âgés de 16 à 25 ans ayant bénéficié du Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'État (PACTE), reconversion des militaires). Il existe des concours pour tous les niveaux d'études, permettant d'intégrer l'une des trois catégories suivantes : A, B ou C.

Chaque catégorie correspond à un corps particulier de la fonction publique qui donne accès à divers emplois, ce qui explique la très grande diversité des fonctions exercées par des fonctionnaires appartenant à un même grade.

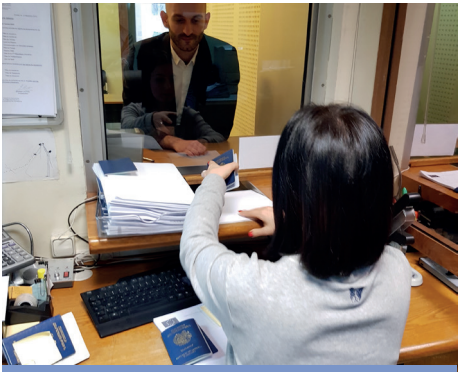

Remise de visa français par une agente en poste à l'étranger.
© MEAE

Sur France Diplomatie (diplomatie.gouv.fr), vous trouverez tous les détails pratiques concernant les concours et les dispositifs spécifiques permettant d'intégrer le MEAE.

Concours de catégorie A
Les candidates et candidats doivent être titulaires d'une licence, d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 (cela peut être au plus tard à la date de clôture des inscriptions au concours ou à la date de la première épreuve).

Il existe 4 concours de catégorie A, qui donnent accès aux 3 corps suivants : administrateurs de l'État dénommé « concours d'Orient », secrétaires des Affaires étrangères (cadre général ou cadre d'Orient) et attachées/attachés des systèmes d'information et de communication.

Corps des administrateurs de l'État dénommé « concours d'Orient » : ce concours mène à des fonctions à haute responsabilité. En France, ces responsabilités s'exercent dans les domaines politique, économique, juridique, de coopération ou administratif ; à l'étranger, dans les activités diplomatiques, consulaires ou de coopération. À terme, les titulaires de ce concours peuvent être nommés consules générales/consuls généraux et ambassadeurs/ambassadrices.

Secrétaires des Affaires étrangères (cadre général ou cadre d'Orient) : ce concours mène à des fonctions de nature politique, économique, juridique, de coopération ou administrative. En France, les secrétaires des Affaires étrangères assurent des fonctions de rédacteurs/rédactrices sur une région ou une thématique ; à l'étranger, à des fonctions diplomatiques, consulaires ou de coopération.

Attachés/attachées des systèmes d'information et de communication : ce concours mène à des fonctions à haute responsabilité dans le domaine des systèmes d'information et de communication. En France, les attachées et attachés des systèmes d'information et de communication sont principalement

Cas particulier : les lauréats et lauréates des écoles interministérielles

L'Institut national de service public (INSP) et les Instituts régionaux d'administration (IRA) préparent à des fonctions relevant des différents ministères. À l'issue de leur formation, les élèves de ces écoles peuvent être affectés à des postes de catégorie A du MEAE.

chargés de fonctions d'encadrement, de direction de projets et d'équipes, ainsi que de fonctions d'expertise et d'ingénierie. À l'étranger, ils peuvent diriger un Centre régional d'assistance des systèmes d'information et de communication auprès des missions diplomatiques à l'étranger.

Concours de catégorie B
Les candidates et candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat, d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes, au plus tard à la date de la première épreuve d'admissibilité.

Ces concours permettent d'intégrer le corps des secrétaires de chancellerie ou celui des secrétaires des systèmes d'information et de communication.

Secrétaires de chancellerie : les titulaires de ce concours sont amenés à exercer diverses responsabilités et à encadrer des équipes. En France, ils font de la gestion administrative, consulaire, de ressources humaines ou budgétaires. À l'étranger, ils sont chargés des diverses missions relatives à l'administration des Français et Françaises (état civil, élections, etc.) et à la délivrance de visas. Elles et ils peuvent être cheffes/chefs d'un service au sein d'une ambassade ou d'un consulat.

Secrétaires des systèmes d'information et de communication : en France comme à l'étranger, cette catégorie d'agentes et agents est principalement chargée des travaux relatifs à la réalisation, à la mise en place, à l'exploitation, à la maintenance et à la sécurité des systèmes d'information et de communication.

Fermeture de la valise diplomatique
© Ambassade de France au Mali/Élisabeth Pierson 2020

Concours de catégorie C
Aucun diplôme n'est exigé pour cette catégorie de concours.

Il permet d'accéder au corps des adjointes/adjoints administratifs de chancellerie.

Adjoints administratifs principaux/adjointes administratives principales de 2e classe de chancellerie : en France comme à l'étranger, les titulaires de ce concours remplissent des tâches de secrétariat ou des tâches administratives telles que des fonctions consulaires, gestionnaires et comptables.

La mobilité externe

Comme l'ensemble des fonctionnaires, les titulaires du MEAE peuvent occuper temporairement un poste à l'extérieur de leur administration d'origine : au sein d'un autre ministère, d'une collectivité territoriale, d'une entreprise privée, d'une association, d'une organisation internationale ou d'une institution européenne. La mobilité externe leur permet d'enrichir et de diversifier leur parcours professionnel, d'acquérir de nouvelles compétences, de développer leurs réseaux de contacts.

Les non-titulaires

Pour répondre à ses besoins en compétences spécialisées et mener à bien certaines missions non permanentes, le ministère a recours à des agentes et agents recrutés sur contrat à durée déterminée appartenant aux catégories suivantes :

- des fonctionnaires en mobilité et des attachées et attachés spécialisés d'autres administrations ;
- des contractuelles et contractuels ;
- des expertes et experts techniques internationaux ;
- des volontaires internationaux (voir civiweb.com).

Les agentes et agents non titulaires effectuent des missions courtes (deux à quatre ans).

Les modalités de recrutement et les postes à pourvoir varient selon les catégories. Tous les détails pour postuler sont précisés dans la rubrique « Emplois et concours » du site du MEAE, diplomatie.gouv.fr.

Classement de photos anciennes - Direction des Archives diplomatiques de la Courneuve.
© MEAE - Judith Litvine

Des principes identiques pour tous les recrutements

Le recrutement des agentes et agents du MEAE, qu'ils soient titulaires ou non, se fait selon les principes suivants.

Transparence : toutes les offres d'emploi sont publiées sur le site diplomatie.gouv.fr et sur le portail de la Fonction publique (place-emploi-public.gouv.fr).

Collégialité : pour les jurys comme pour les commissions de recrutement, la décision est toujours collégiale et associe systématiquement des personnalités extérieures à la Direction des ressources humaines.

Sélectivité : les exigences du ministère, liées aux défis de l'expatriation et de la mobilité, justifient le taux de sélectivité très élevé constaté pour l'ensemble des recrutements.

Ouverture : une diversification dans les profils des agentes et agents est recherchée afin de s'adapter aux divers besoins du ministère.

Diversité : le MEAE lutte activement contre toutes les formes de discrimination. Il œuvre en faveur du respect de l'égalité femmes-hommes. En octobre 2017, il a obtenu le label « Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » de l'AFNOR en raison de différentes mesures prises pour favoriser l'égalité dans les rapports professionnels, en matière de gestion des ressources humaines et pour concilier vie privée et professionnelle. Il mène également une politique dynamique de recrutements spécifiques : travailleurs et travailleuses en situation de handicap et jeunes sans diplôme (PACTE).

Perspectives d'évolution

La fonction publique française est organisée selon le principe de carrière. Les agentes et agents titulaires du MEAE ont donc la possibilité de progresser tout au long de leur vie professionnelle : soit par avancement de grade ou d'échelon, soit par promotion dans un autre corps ou cadre d'emploi.

La formation

Le MEAE accorde une attention particulière à la formation de ses agentes et agents, quel que soit leur grade, tout au long de leur carrière.

Tous les titulaires bénéficient d'un stage de formation initiale lorsqu'ils entrent au ministère, avant de partir en poste dans une section consulaire ou dans une ambassade, et au moment d'accéder à de nouvelles responsabilités. Elles et ils peuvent aussi s'initier ou se perfectionner dans un grand nombre de domaines : diplomatique, managérial, technique, linguistique, etc.

Les parcours professionnels

Tout au long de leur carrière, les agentes et agents bénéficient d'un accompagnement leur permettant de développer leurs compétences dans leur intérêt et dans celui du ministère. Un Pôle parcours a été créé en 2016 afin de les conseiller et de répondre à leurs questions lors des différentes étapes qui jalonnent leur carrière. L'évaluation annuelle éclaire les décisions d'avancement ou de promotion et les besoins en formation.

Réunion de service à l'ambassade de France à Riga (Lettonie), mai 2022.
© MEAE - Judith Litvine

POUR EN SAVOIR PLUS

diplomatie.gouv.fr
Rubrique Emplois et concours

Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères
37, quai d'Orsay
75007 Paris

diplomatie.gouv.fr

© MEAE – novembre 2022. Conception : Direction de la communication et de la presse.